



**AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2023-045

PUBLIÉ LE 8 MARS 2023

# Sommaire

## **84\_DRSP\_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire**

01-2023-03-06-00002 - CP BOURG EN BRESSE arrêté CSA S - EP 2022 - modif  
du 06-03-2023 (2 pages)

Page 3

84\_DRSP\_Direction régionale des services  
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

01-2023-03-06-00002

CP BOURG EN BRESSE arrêté CSA S - EP 2022 -  
modif du 06-03-2023

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Arrêté du 17 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du CP BOURG-EN-BRESSE**

### **Le chef d'établissement,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Vu les modifications des représentants locaux apportées par S.P.S. en date du 6 mars 2023,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du CP BOURG-EN-BRESSE les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UFAP UNSa Justice	PONT Olivier	CUNY Christelle

UFAP UNSa Justice	DEL SORDO Sébastien	DE FARIA Jonny
SPS	SERMONAT Jérôme	MOUREY Antonin
SPS	COUTIN Benjamin	DENNER Damien

## **Article 2**

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## **Article 3**

Le chef d'établissement du CP BOURG-EN-BRESSE est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait le 6 mars 2023

Le chef d'établissement,

Olivier GUIDI